

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 21 mai 2026

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mme
KESSELS, M. DE VISCH, Mme DESCLIN et M. QUERTIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé : /

OBJET : SWDE - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 -
Ordre du jour - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 juin 2025 désignant les représentants du Conseil communal au sein des assemblées générales de la Société wallonne des eaux (SWDE) ;

Considérant que M. Didier STREBELLE, M. Géry PATERNOTTE, M. Michaël REDOTTE, M. Michel NIEZEN et M. Kevin THYS ont été désignés comme représentant de la Commune de Brugelette au sein des assemblées générales de la SWDE ;

Vu l'affiliation de la Commune de Brugelette à la Société wallonne des Eaux ;

Considérant que la Commune de Brugelette a été convoquée dans le cadre de l'Assemblée générale de la SWDE du 26 mai 2026 par courrier du 09 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié aux 5 délégués représentant la Commune de Brugelette à l'Assemblée générale ordinaire de la SWDE ;

Considérant que le Conseil communal doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voie électronique ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite assemblée, à savoir :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2025 ;
4. Décharge aux administrateurs ;

5. Décharge au Collège des commissaires aux comptes ;
6. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la SWDE.

Article 2 : De charger ses délégués à cette Assemblée générale à se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 21 mai 2026.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :

- à la Société wallonne des eaux ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat général.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme, délivré à Brugelette, en date du xxx.

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS